

OPALE



L'électricité renouvelable composée d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

OPALE: pierre possédant une teneur en eau particulièrement élevée pour une matière minérale.

TOPAZE



L'électricité renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

TOPAZE: les anciens Egyptiens disaient que la topaze était colorée du reflet doré de Ra, le puissant dieu du soleil.

AMBRE



L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an

AMBRE: son appellation grecque « élektron » est à l'origine du terme « électricité », suite à la découverte par Thalès de ses propriétés électrostatiques.

Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh)

			Prix hors TVA	Prix TVA comprise
OPALE 	SID SIMPLE		19,67	21,18
	SID DOUBLE			
	Haut tarif		21,55	23,21
	Bas tarif		13,29	14,31
	SID INTERRUPTIBLE			
	Haut tarif		16,23	17,48
	Bas tarif		11,89	12,81
TOPAZE 	SID SIMPLE		21,37	23,02
	SID DOUBLE			
	Haut tarif		23,25	25,04
	Bas tarif		14,99	16,14
	SID INTERRUPTIBLE			
	Haut tarif		17,93	19,31
	Bas tarif		13,59	14,64
MES 	SID SIMPLE		19,57	21,08
	SID DOUBLE			
	Haut tarif		21,45	23,10
	Bas tarif		13,19	14,21
	SID INTERRUPTIBLE			
	Haut tarif		16,13	17,37
	Bas tarif		11,79	12,70

Notre complément 100% solaire local

AMBRE



L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 17.- (HT)

Votre électricité en détails

Energie		SID SIMPLE	SID DOUBLE	SID INTERRUPTIBLE
 OPALE	Haut tarif	7,83	8,61	7,64
	Bas tarif		5,35	5,24
 TOPAZE	Haut tarif	9,53	10,31	9,34
	Bas tarif		7,05	6,94
 MES	Haut tarif	7,73	8,51	7,54
	Bas tarif		5,25	5,14
Réseau		BT ST	BT DT	BT DT IR
Utilisation du réseau	Haut tarif	7,90	9,00	4,65
	Bas tarif		4,00	2,71
Swissgrid SA - Services systèmes		0,24		
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30		
PCP ²⁾		1,40		
Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.				
Abonnement mensuel CHF	Hors TVA	7,00/mois	12.,00/mois	4,00/mois
	TVA comprise	7,54/mois	12,92/mois	4,31/mois

SID SIMPLE

BT ST

La solution idéale pour les clients qui consomment peu d'électricité la nuit.

SID DOUBLE

BT DT

La solution idéale pour les clients qui souhaitent un tarif de nuit avantageux.

SID INTERRUPTIBLE

BT DT IR

Le produit d'électricité complémentaire destiné aux propriétaires d'appareils et d'installations fixes (tels que pompes à chaleur, chauffages électriques, chauffe eau, fours industriels). La consommation peut être interrompue en période de haut tarif pendant 2 x 2 heures. Le reste des besoins d'électricité est couvert avec un autre produit.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les arrêtés et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sur notre site internet.

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte). Le règlement peut être effectué au moyen d'un bulletin de versement, par recouvrement direct (auprès des banques), via Debit Direct (auprès de PostFinance) ou par e-facture.

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur: www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur notre site internet, en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Services industriels de Delémont
route de Bâle 1
CH-2800 Delémont
tél. +41 (0)32 421 92 00
sid.delemont.ch
sid@delemont.ch

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0,70 cts/kWh